

## DECISION N° DEC\_011\_2023

Mise à disposition du local de la chapelle Saint Quirin à l'entreprise de travaux publics « VOGEL »

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Saint Quirin, située rue de l'Hôpital à Sélestat, l'entreprise « Vogel TP » implantée à Scherwiller (2 allée de Fautenbach) souhaite disposer d'un espace dédié à sa « base-vie » durant la période des travaux d'une durée approximative de quatre mois.

Il est proposé de mettre à la disposition de la société, représentée par son Président Denis VOGEL, la salle principale du rez-de-chaussée de la chapelle d'une emprise d'environ 178 m<sup>2</sup>, à compter du 25 janvier 2023 et jusqu'au 31 mai 2023, à titre gratuit.

### LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

**DECIDE** de mettre à la disposition de l'entreprise « Vogel TP », un local d'une emprise d'environ 178 m<sup>2</sup> dans la chapelle Saint Quirin, du 25 janvier 2023 au 31 mai 2023, à titre gratuit.

**CHARGE** Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention d'occupation temporaire du domaine privé.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 067-216704627-20230127-DEC\_011\_2023-AU



*Domaines et Intendance/Elise DOLLE*

Fait à Sélestat, le 27/01/2023

Le Maire :  
Marcel BAUER